

/ À LA UNE



SANTÉ ET PRÉVENTION

Des prothèses auditives bientôt intégralement prises en charge

En France, 6 millions de personnes souffrent de difficultés d'audition. Un tiers d'entre elles environ est appareillé alors que près de la moitié pourrait l'être. Ce taux d'appareillage est inférieur à celui d'autres pays européens. Pour permettre (à davantage d'assurés de corriger leurs troubles auditifs, la prise en charge des aides auditives (ou audioprothèses) a évolué depuis le 1er janvier 2019.

/ EN PRATIQUE

DROITS ET DÉMARCHES

Les créateurs d'activité indépendante rejoignent l'Assurance Maladie

Depuis le 1er janvier 2019, toute personne qui crée ou reprend une activité indépendante (artisan, commerçant, profession libérale, micro-entrepreneur) est automatiquement prise en charge par l'Assurance Maladie pour sa couverture santé obligatoire. Ces nouveaux travailleurs indépendants qui s'installent en 2019 sont rattachés à la CPAM ou à la CGSS de leur lieu de résidence.



SANTÉ ET PRÉVENTION

Les Français séduits par le DMP !

Plus de 3,6 millions de DMP sont désormais ouverts en France. On en comptait 1,9 million au 30 octobre dernier. Le Dossier Médical Partagé, véritable carnet de santé numérique, semble donc bien rencontrer les attentes des Français. Une enquête en ligne réalisée il y a quelques semaines pour le compte de l'association France Assos Santé a mis en lumière le fort intérêt de la population pour ce nouvel outil porté par l'Assurance Maladie.



/ SUR LE FORUM AMELI



Diane35

QUEL DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT ?

Bonjour.

J'ai retrouvé d'anciennes feuilles de remboursement de médicaments et de consultations médicales que j'ai oublié d'envoyer à la CPAM. De quel délai est-ce que je dispose pour envoyer ces feuilles et obtenir un remboursement ? Sachant qu'entre-temps nous avons déménagé et que j'ai changé de CPAM... Dois-je envoyer ces documents à mon ancienne CPAM ?

👤 Réponse certifiée par l'expert ameli **Philippe**



Ael

Bonjour Diane35.

Pour obtenir le remboursement de la part de votre caisse primaire, votre feuille de soins ne doit pas dater de plus de 2 ans et du trimestre en cours. Passé ce délai, vous n'obtiendrez pas de remboursement.

Si vous êtes au régime général il faut envoyer à votre caisse d'appartenance actuelle et non l'ancienne. Les fichiers sont communs. En revanche, si, à la date des soins, vous étiez dans un autre régime (RSI, MSA, LMDE, Smemo...), il faut envoyer à votre ancienne caisse d'appartenance. [Lire la suite](#)

/ EN CHIFFRES

/ EN BREF



SANTÉ ET PRÉVENTION

Faire barrage aux virus de l'hiver

Cette période de l'année signe le retour des virus de l'hiver. Quelques gestes simples permettent de réduire la transmission en permettant de réduire de protection. Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique, se couvrir nez et bouche avec son coude quand on tousse ou qu'on éternue...

DROITS ET DÉMARCHES

Entrée en vigueur du prélèvement à la source

Certains revenus de remplacement (indemnités journalières, pensions d'invalidité, etc.) sont imposables. Depuis janvier, avec le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, l'Assurance Maladie prélève l'impôt dû sur ces prestations à partir du taux fourni par l'administration fiscale.



- > ACTUALITÉS
- > DROITS ET DÉMARCHES
- > REMBOURSEMENTS
- > SANTÉ
- > MON COMPTE AMELI
- > FORUM DES ASSURÉS

ameli.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, [cliquez ici](#) pour vous désabonner.

Pour vous assurer de recevoir nos e-mails, nous vous recommandons d'ajouter l'adresse assurance-maladie@info.ameli.fr à votre carnet d'adresses.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Ces droits s'exercent auprès du directeur de votre caisse d'assurance maladie de rattachement.